

Habilitations électriques - Electriciens

B1(V), B2(V), B2 V Essai, BR, BC, BE Essai, BE Mesurage, BE Vérification, H0(V)
Formation Initiale

MODALITES PRATIQUES

Formation réservée aux collectivités et établissements territoriaux

Modalités : formation en présentiel

Public : Agents des services techniques - Electriciens

Lieu : Centre de Gestion 22 – Eleusis 2 – PLERIN

Date(s) : 3, 4 et 5 octobre 2022

Horaires : 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h

Durée : 3 journées
(21 heures)

Tarif : 489 € par participant
Déjeuner(s) compris

Objectifs

- ◆ Etre capable d'exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension dans le respect des textes réglementaires.

Prérequis

- ◆ Français lu, écrit, parlé

Avoir été formé spécifiquement aux opérations d'ordre électrique, savoir notamment :

- ◆ Différencier les grandeurs électriques,
- ◆ Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects,
- ◆ Identifier les équipements électriques,
- ◆ Lire un schéma et reconnaître les matériels.

Moyens et méthodes pédagogiques

- ◆ Séquence en salle de formation équipée
- ◆ Exposés théoriques, techniques et juridiques
- ◆ Cas pratiques, tests
- ◆ Dossiers pédagogiques remis aux stagiaires

Effectif maximum

- ◆ 12 participants

Profil de l'intervenant

- ◆ Formateur consultant

Modalités d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluations des connaissances et/ou mises en pratique pendant la formation
- ◆ QCM

Suivi et évaluation de la formation

- ◆ Feuilles d'émargement
- ◆ Questionnaire de satisfaction
- ◆ Tour de table

Validation de la formation

- ◆ Un avis après formation et une attestation seront délivrés par le CDG
- ◆ L'habilitation électrique sera établie par l'employeur sur la base de l'avis

PROGRAMME

Notions élémentaires d'électricité :

- Les effets du courant électrique sur le corps humain,
- Les domaines de tension,
- Les fonctions des matériels électriques,
- Les zones d'environnement et leurs limites,
- Le principe de l'habilitation et le rôle de chacun,
- Les prescriptions associées aux opérations,
- Les équipements de protection collective et individuelle,
- La conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique ou d'incendie dans un environnement électrique.
- Les limites des habilitations,
- Les informations et documents à échanger.

Travaux hors tension :

- Les prescriptions d'exécution des travaux.

Consignation pour travaux :

- La consignation en une étape,
- La consignation en deux étapes.

Interventions générales :

- Opérations de consignation,
- Opérations de dépannage,
- Opérations de connexion et déconnexion.

Essais :

- Essais en laboratoires et sur plates-formes d'essais,
- La consignation,
- Essais sur matériel comportant de la haute tension issue de Très Basse Tension ou Basse Tension.

Mesurages et Vérifications :

- Utilisation et manipulation des matériels et outillages spécifiques aux mesurages et vérifications.

RAPPEL :

Un recyclage est préconisé tous les 3 ans par la NFC 18-510

INSCRIPTION

Adresser le bulletin d'inscription complété et signé au plus tard dans les deux jours précédant la formation.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Le bulletin d'inscription vaut bon de commande.

ACCESSIBILITE

Nous pouvons mettre en place des aménagements spécifiques pour faciliter l'accueil des agents en situation de handicap sur nos formations.

N'hésitez pas à contacter le service formation pour nous faire part de vos besoins.

CONTACTS

CENTRE DE GESTION 22
Eleusis 2 – 1 rue Pierre et Marie Curie
BP 417 – 22194 PLERIN CEDEX
02 96 58 64 00 / www.cdg22.fr
Service Formation
02 96 58 23 83 / formation@cdg22